



Un youtubeur devant la justice

Actualité législative publié le **21/09/2020**, vu **2042 fois**, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Accusé de harcèlement, un youtubeur fitness, dont la chaîne compte quelques 145000 abonnés, s'est retrouvé devant le Tribunal Correctionnel de Versailles pour harcèlement.

Accusé de harcèlement, un youtubeur fitness, dont la chaîne compte quelques 145000 abonnés, s'est retrouvé devant le Tribunal Correctionnel de Versailles pour harcèlement.

D'après le journal Le Monde, le jeune homme de 31 ans comparait pour « envoi de messages haineux, outrageants ou insultants ayant entraîné une dégradation des conditions de vie et une altération de la santé physique ou mentale des victimes », « envoi de messages malveillants réitérés en vue de troubler la tranquillité » ainsi que « violences sur avocat ».

Il risquerait jusqu'à 3 ans d'emprisonnement ainsi que 45 000 euros d'amende.

Donnant d'abord des conseils en fitness, le jeune homme s'en serait ensuite pris à d'autres influenceurs, les critiquant parfois sur plusieurs mois. Il a, cependant, toujours nié les faits.

>>> EN SAVOIR +